

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Supermarché Franprix d'ORLEANS sur la commune principale de l'AIOT 8 Place du Martroi 45000 Orléans.

La référence de votre dossier est A-4-9DNGU1C5E et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/03/2024 à 16h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **48170327000035**

Organisme : **A.D ENVIRONNEMENT**

Fonction : **Chargée d'opération**

Personne morale

N° SIRET **97865217000025**

Raison sociale **GREECE FP9**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

8 PLACE ORLEANS

45000 ORLEANS

Signataire

Qualité : **Responsable technique et maintenance**

Référent

Fonction : **Responsable technique et maintenance**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Supermarché Franprix d'ORLEANS**

Description des activités :

L'installation concernée est un supermarché au sein duquel la plus grande partie des ventes concerne des produits non fabriqués sur le site qui sont stockés dans des réserves avant la mise en rayon. Les produits surgelés et frais sont stockés dans des meubles froids alimentés par des installations de production de froid : Centrale FROID.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **8 Place du Martroi 45000 Orléans**

X : 618197

Y : 6756392

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Libellé des

Rubrique	Alinéa	rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1185	1185-2-a	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Quantité susceptible d'être présente 420 kg	DC	2 Centrales froid au R404A: 150kg et 270kg. Total: 420kg

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

DIB : Code : 20.03.01 - Collecte : Bi-hebdomadaire - Type et code traitement : Valorisation ou élimination - R5 ou R1/D5 Papiers/Cartons : Code : 20.01.01 - Collecte : Bi-hebdomadaire - Type et code traitement : Valorisation - R5 Palettes usagées : Code : 15.01.03 - Collecte : Bi-hebdomadaire - Type et code traitement : Valorisation - R5 Emballages plastiques : Code : 20.01.39 - Collecte : Bi-hebdomadaire - Type et code traitement : Valorisation - R5 Fermentescibles: Code : 20.01.08- Collecte : Bi-hebdomadaire - Type et code traitement : Valorisation ou valorisation énergétique - R3 ou R1 Déchets carnés : Code : 02.02.02 - Collecte : Bi-hebdomadaire - Type et code traitement : Valorisation ou valorisation énergétique - R3 ou R1 Déchets bac à graisse : Code : 19.08.09 - Collecte : Semestrielle - Type et code traitement : Traitement biologique - D8 Huiles alimentaires : Code : 20.01.25 - Collecte : Mensuelle - Type : Valorisation ou valorisation énergétiques-R9a ou R1

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site est équipé des moyens de secours et de protection suivants : - Extincteurs adaptés aux risques (poudre/CO2). - Robinets Incendie Armés. - Désenfumage. - Plan d'intervention et d'évacuation. - Blocs autonomes d'éclairage de sécurité. - Système de sécurité incendie. - Surveillance avec report d'alarme.

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)